



Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 6 mai 2024 :

Règlement numéro 335-1 modifiant le règlement numéro 335 intitulé « Règlement général de la bibliothèque Adélar-Lambert » afin d'inclure des nouveaux services

Ce règlement a pour objet de :

- Modifier les heures d'ouvertures de la bibliothèque;
- Inclure la carte « Accès musée » et le casque de réalité virtuelle dans les conditions de prêt;
- Actualiser le coût de remplacement des documents ainsi que les retards et amendes.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau du greffier-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30. Toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Cuthbert ce 6 mai 2024.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier